Délibération N°2021-052



## DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze juin, à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN.

Absents: Roger MALAMAIRE et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## SECURISATION DE L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation de l'école communale concourant à la prévention de la délinquance sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une clôture autour de l'école, d'installer un interphone / vidéophone et de mettre en place des filtres adhésifs pour occultation des vitres.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ces travaux sont estimés à 18 956.80€ HT soit 22 748.16€ TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurisation de l'école communale pour un montant estimatif de 18 956.80 € HT soit 22 748.16€ TTC,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 15 165.44€ soit 80% de l'opération dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2021,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour mois an susdits.

Pour copie certifiée confor Le Maire Hugges MART